

RELAYAGE DES AIDANTS EN BFC

BILAN 2024

TABLE DES MATIERES

CONTEXTE ET FAITS MARQUANTS.....	2
Contexte national	2
Contexte en Bourgogne-Franche-Comté	2
Activités réalisées par MSA Services BFC en 2024	3
Budget et financements	3
Coordination des structures.....	4
Développement et partenariats	4
BILAN D'ACTIVITE.....	7
Chiffres d'activité.....	7
Objets de demandes de relaying.....	10
Satisfaction des aidants.....	10
Evolution de l'activité	11
Remarques sur l'activité	13
Prestations extra-légales	14
Label Bulle d'Air.....	16
PARCOURS SANTE DES AIDANTS (PSA).....	17
CADRAGE BUDGETAIRE 2024	18
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	19
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	21
ANNEXES – BILANS PAR STRUCTURE	23
PEP CBFC 21.....	23
Centres sociaux 58.....	24
PFR Nord 71.....	25
EHPAD Le Bocage 71	26
PFR Oasis 89	27
PFR Haut-Doubs-et-Vallées 25	28
PFR Montbéliard/Héricourt 25.....	29
JURALLIANCE 39	30
ADMR 70.....	31
PFR 90.....	32

CONTEXTE ET FAITS MARQUANTS

Contexte national

Aujourd'hui, on dénombre 9,3 millions d'aidants qui soutiennent quotidiennement un proche en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Ces aidants, parfois oubliés, sont souvent confrontés à l'isolement, l'épuisement et le manque de reconnaissance. La nouvelle stratégie nationale de mobilisation et de soutien aux aidants 2023-2027 initiée par les Ministères en charge des Solidarités et du Handicap 2023-2027 est parue le 6 octobre 2023. Un de ses axes forts est de renforcer l'offre et l'accès au répit. Les ambitions du Gouvernement résident notamment dans le fait que les aidants puissent « dégager du temps dans leur quotidien pour prendre soin d'eux, de leur santé, de leur famille, pour se consacrer à leur carrière professionnelle ou à une activité sportive, artistique et culturelle. Que les solutions de répit soient faciles à mettre en œuvre et ne soient pas source d'inquiétude. »

Développer les offres d'hébergement temporaire et d'accueil de jour représentent une solution complémentaire. Par ailleurs, le développement du relayage permet également de répondre à ce besoin si bien identifié pour les aidants.

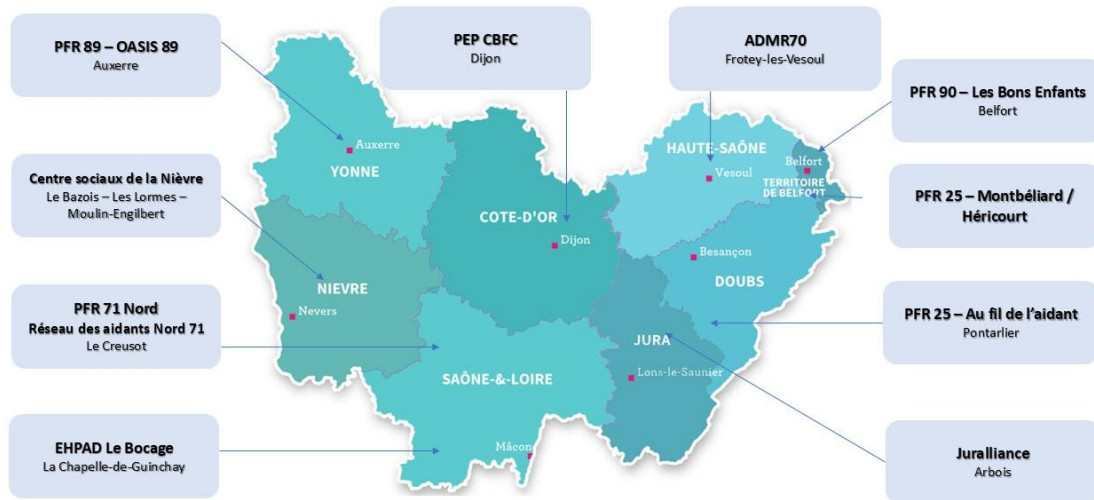
Contexte en Bourgogne-Franche-Comté

Le relayage, issu du Baluchon Québécois, consiste en une offre de répit et de soutien permettant le remplacement au domicile de l'aidant familial principal ou proche aidant d'une personne adulte ou enfant atteinte d'une maladie neuro-évolutive, en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap (tout acte non technique et non soignant pour éviter la concurrence avec des services existants).

Le relayage en mode prestataire en Bourgogne-Franche-Comté (BFC), a d'abord été expérimenté en Côte-d'Or, à l'initiative de la MSA Bourgogne (MSA B) intitulé le « Baluchon Bourguignon » en 2014. Depuis 2018, il est mis en place à la suite d'un appel à projets lancé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) BFC. Aujourd'hui, 10 structures proposent du relayage sur leur territoire :

- L'association des **PEP CBFC** basée à Dijon en Côte-d'Or (21)
- L'**EHPAD du Bocage** basé à la Chapelle-de-Guinchay en Saône-et-Loire (71)
- Le réseau **ADMR 70** basé à Frotey-les-Vesoul en Haute-Saône (70)
- Les **centres sociaux de la Nièvre** basés à Chatillon-en-Bazois, Moulins-Engilbert et aux Lormes (58) dont la centralisation est assurée par Moulins-Engilbert portant la PFR du département
- La **Plateforme d'accompagnement et de répit (PFR) Nord 71** basée au Creusot en Saône-et-Loire (71)
- La **PFR « Au fil de l'aidant » Haut-Doubs-et-Vallées** basée à Pontarlier dans le Doubs (25)
- La **PFR Pays de Montbéliard/Héricourt** basée à Montbéliard (25). Elle vient d'intégrer le dispositif et partage depuis l'enveloppe financière octroyée par l'ARS BFC avec la PFR 90
- La **PFR Oasis 89** basée à Auxerre dans l'Yonne (89)
- La **PFR 90** basée à Belfort dans le Territoire de Belfort (90)

RELAYAGE DES AIDANTS EN BFC



Structures déployant le relayage en BFC

Activités réalisées par MSA Services BFC en 2024

Budget et financements

- **Travail sur le cadrage budgétaire :** validation du taux horaire fixé. Tenant compte de divers éléments (temps de trajet, taux horaires des coordinateurs et relayeurs, etc.), il permet d'établir le coût d'une heure de relayage pour l'ensemble des structures.
- **Gestion financière :** MSA Services BFC assure la coordination financière à travers la vérification d'éligibilité des aides de prestations extra-légales (PEL) octroyées par la CARSAT, la MSA et les autres organismes ayant attribué des financements pour développer le dispositif (vérification d'éligibilité, établissement des virements, réalisation de bilans), notamment la CAF 21 et la CPAM 21.
- **Rencontres auprès de partenaires** afin d'aller capter de nouvelles sources de financements. Depuis la mise en place du dispositif, les seules sources de financements sont la dotation octroyée par l'ARS BFC et les PEL versées par la CARSAT et la MSA.
Pour abonder les enveloppes financières des structures, la MSA de Bourgogne et MSA Services BFC sont allées à la rencontre de plusieurs institutions pour mettre en place des partenariats avec des Conseils Départementaux (CD), des Caisses d'Allocations Familiales (CAF), des Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM). A ce jour, l'ensemble de ces institutions en Bourgogne ont été rencontrées et certains ont accepté de participer financièrement au déploiement du relayage :

CPAM 21 : Dotation accordée à hauteur de 10 185 € à destination des aidants actifs

CAF 21 : Dotation accordée à hauteur de 6 790 € au titre du répit parental

CD 71 : Dotation accordée à hauteur de 25 000 € afin d'assurer la couverture du relayage des aidants sur les zones non couvertes dans le Département

CD 21 : Demande d'une dotation de 25 000 € afin d'assurer la couverture du relayage des aidants sur les zones non couvertes dans le Département

Ces mêmes rencontres sont à prévoir en Franche-Comté et d'autres types de partenariats sur l'ensemble de BFC sont à prévoir : fondations, associations, réponses à des appels à projets, etc.

Coordination des structures

- **Gestion administrative**, élaboration et mise à jour d'outils administratifs (contrat, devis, facturation, tableau de suivi, bilan...), démarches administratives, communication, fonctionnement global, cadrage budgétaire.
- **Accompagnement des structures** afin d'assurer le fonctionnement du relayage sur les territoires, la coordination assure l'accompagnement individuel des structures concernant diverses problématiques, questionnements, remarques. Par exemple, la faisabilité d'interventions dans le cadre de situations complexes, le suivi administratif, la communication, etc. Des échanges réguliers sont assurés par téléphone ou par mail afin d'assurer l'appui auprès des coordinations départementales.
- **Organisation d'échanges** avec les structures référencées du relayage et les PFR proposant la suppléance. Des réunions sont organisées de manière trimestrielle en collaboration avec Christine CASAGRANDE et Célia CUSEY (ARS BFC) sous forme de comités de pilotage. Ces réunions trimestrielles ont divers objectifs : accompagner les structures dans le développement et la mutualisation des deux offres, échanger sur les pratiques, échanger sur l'actualité du répit à domicile au niveau national et régional, faire participer des potentiels partenaires en vue de collaborations pour la mise en place d'actions à destination des aidants (*Le Relai du bien-être*, associations proposant des séjours répit, associations d'usagers type *France Alzheimer*, *eTICSS*, *la Fédération Nationale des Plateformes* etc.), participer à des groupes de travail thématiques afin de faire évoluer les dispositifs, etc. Une journée en présentiel inter-structures regroupant l'ensemble des opérateurs a également lieu une fois par an à la fin du 2^{ème} trimestre. Par ailleurs, des dialogues de gestion individuels sont aussi mis en place pour le bilan des structures concernant les dispositifs, et les perspectives à venir.
- **Mise en place de formations à destination des relayeurs** en partenariat avec le CREAL BFC et RESEDA BFC :
 - « Travailler avec les proches aidants dans le champ du handicap psychique et mental ». Objectifs : trouver sa place en tant que professionnels, faciliter la communication entre professionnel – aidant – aidé, accompagner les aidants face à leurs questionnements et difficultés en lien avec le handicap psychique. Cette formation permet aux relayeurs d'adopter la meilleure posture possible en lien avec le binôme aidant/aidé handicapé. 2 sessions de 3 jours chacune ont permis à un peu plus de 20 relayeurs d'être formés.

Développement et partenariats

- **Participation à des réunions, comités, événements**, présentation des dispositifs avec RESEDA auprès des Communautés 360 au niveau régional ou encore de la Fédération des PFR au niveau national afin de porter à la connaissance des partenaires les offres de relayage et suppléance. Il a d'ailleurs été porté à notre connaissance que le fonctionnement global des deux dispositifs et l'organisation qui en découle représentent un réel modèle à suivre pour les autres Régions, qui n'ont pas forcément une structuration des offres aussi rigoureuse.

■ Réponse à des appels à projets en lien avec les aidants :

■ **Action financée par la Caisse Centrale de MSA « Coup de pouce prévention »** visant à soutenir des initiatives en matière de promotion de la santé et d'éducation sanitaire et sociale. À ce titre, le projet intitulé « Afterwork des aidants actifs en milieu rural » a été élaboré en partenariat avec la PFR Nord 71. L'objectif était d'offrir aux aidants en activité professionnelle un moment de partage entre pairs et professionnels, propice aux échanges, à la diffusion d'informations sur leurs droits et à une meilleure connaissance de leur statut. Cette action, organisée en juin 2024, a rassemblé plusieurs acteurs locaux : la PFR Nord 71, l'UDAF 71, le Pôle Senior du Creusot, France Alzheimer 71, le Centre de Ressources Territorial du Creusot, la Maison Départementale des Personnes Agées 71 (MDPH), ainsi que des professionnels du bien-être. Elle a permis de toucher près d'une centaine d'aidants et a rencontré un franc succès. MSA Services BFC a assuré la coordination de l'ensemble de l'opération.

■ **Actions financées par la Conférence des Financeurs 71 – Reliquats campagne 2023**

Dans le cadre de la campagne 2023 de la Conférence des Financeurs de la Saône-et-Loire, cinq projets à destination des aidants ont été retenus et mis en œuvre en 2024.

Ces ateliers, axés sur les bons gestes et postures à adopter auprès de la personne aidée, ont été coconstruits de la manière suivante :

- Trois ateliers en collaboration avec la PFR Sud 71 et l'EHPAD du Bocage, couvrant les thématiques de la suppléance et du relayage sur leurs secteurs respectifs.
- Deux ateliers en partenariat avec la PFR Nord 71, portant également sur ces mêmes thématiques dans le nord du département.

Chaque action se composait de quatre séances collectives complétées par une séance individuelle à domicile. Trente aidants ont ainsi pu bénéficier de conseils concrets et adaptés à leur quotidien. Face à l'intérêt suscité, ces actions seront proposées dans le cadre d'autres appels à projets portés par les Conférences des Financeurs. MSA Services BFC a, là encore, assuré la coordination de ces projets.

■ **Assurer une veille documentaire** portant sur les aidants et les stratégies nationales associées.

■ **Participation au Comité aidants Agirc-Arrco – Coordination d'actions collectives en faveur des aidants** : MSA Services BFC a participé activement au comité piloté par l'Agirc-Arrco, en partenariat avec RESEDA, la PFR Sud Côte-d'Or (VYV3), Kalivi, la MSA Bourgogne et le CCAS de Marsannay-la-Côte. Ce collectif, constitué sur la base du volontariat, est né à la suite d'une étude du Pôle de Gérontologie et d'Innovation (PGI), qui dressait un état des lieux des dispositifs et acteurs mobilisés autour des aidants. Trois axes prioritaires ont émergé de ce diagnostic : le repérage des aidants, une meilleure coordination des dispositifs existants, la lisibilité et la visibilité de l'offre locale à destination des aidants.

■ **Réalisation de la vidéo « Entr’aidants ».** Ce film, produit par l’agence « Why Not Studio » (Ouges – 21), donne la parole à des aidants et des professionnels afin de sensibiliser sur la reconnaissance du rôle des aidants et de valoriser les structures qui les accompagnent, notamment les PFR et structures relayeuses. Cette vidéo sera diffusée lors d’événements pour favoriser l’identification des acteurs locaux et renforcer la compréhension de leur rôle.

■ **Réalisation du projet « On n’est pas des héros »**
Ce projet visait à faire émerger les besoins des aidants et interroger les pratiques professionnelles pour mieux y répondre.

- La première phase a pris la forme d’un théâtre d’improvisation participatif animé par la compagnie « Amadeus Rocket », avec l’intervention du psychosociologue Arnaud Pirodon. Plus de 190 participants ont assisté à cette représentation, saluant le format original et pertinent de l’action.
- La seconde phase s’est traduite par des ateliers participatifs intitulés « De quoi j’ai besoin pour mieux vivre ma vie d’aidant ? », organisés par le PGI et le collectif, rassemblant 11 aidants.

La poursuite de ce projet pour 2025 réside autour de trois axes de réflexion :

- Développer une information de proximité accessible et claire,
- Mettre en place des outils d’autoévaluation pour permettre aux aidants d’identifier leurs propres besoins,
- Améliorer la coordination entre les professionnels.

De nouveaux partenaires : Dispositif d’Appui à la Coordination (DAC) 21, Conseil Départemental 21, Union Départementale des CCAS 21, FAPA, etc., ont manifesté leur intérêt pour rejoindre et enrichir la dynamique collective.

BILAN D'ACTIVITE

Chiffres d'activité

ELEMENTS	CHIFFRES	Ecart avec 2023
Nombre de bénéficiaires	333	+ 6%
Nombre d'heures en journée	6 468h	+ 7%
Nombre d'heures en dimanche, nuit et jour férié	955h	+ 88 %
Nombre d'heures totales	7 423h	+ 14%
Moyenne d'heures par bénéficiaire	22h	20h
Nombre d'interventions	1340	+ 14%
Nombre d'évaluations à domicile	446	+ 74%
Nombre de pré-visites	165	+ 106%
Nombre de bénéficiaires communs suppléance	170	+ 32%



Activité relayage en 2024										
Structure	PEP CBFC 21	Centres sociaux 58	EHPAD 71	PFR Nord 71	PFR 89	PFR 25 - HDV	PFR 25 – Montbéliard	Juralliance	ADMR 70	PFR 90
Bénéficiaires	54	46	21	44	45	20	1	8	84	12
Heures journée	1335h	505h	506h	872h	701h	326h	6h	267h	1717h	233h
Heures hors journée	48h	1h	361h	208h	122h	22h	0h	7h	63h	122h
Total heures	1383h	506h	867h	1080h	823h	348h	6h	274h	1780h	355h
Moyenne d'heures par bénéficiaire	26h	11h	41h	25h	18h	17h	6h	34h	21h	30h
Interventions	345	90	67	148	131	61	1	52	418	27
Evaluations à domicile	50	46	23	161	39	20	1	8	90	9
Pré-visites	0	40	23	44	30	20	0	8	-	-
Bénéficiaires communs suppléance	47	11	14	47	31	20	1	7	18	-
Relayeurs	9	18	5	9	1	5	1	2	10	-

Chiffres sur l'activité de relayage en 2024 des 10 structures

Les disparités selon les structures s'expliquent par leur hétérogénéité : type d'établissement (PFR, EHPAD, centres sociaux, etc.), périmètre d'intervention (30km autour de la structure ou plus), milieu d'intervention (rural ou urbain), activité (importante ou modérée), etc. Ainsi, les chiffres d'activité diffèrent fortement. Les différences de moyennes d'heures par bénéficiaire sont un élément étayant cet état de fait : certaines structures privilégient un nombre de bénéficiaires plus important en comparaison au nombre d'heures réalisées. Malgré cela et pour toutes les structures, nous sommes encore loin de l'utilisation totale du forfait annuel de 72h. En outre, il est important de souligner qu'avec l'émergence du dispositif de suppléance, le relayage peut être moins sollicité par les bénéficiaires. En 2024, ce sont 726 aidants qui ont bénéficié de suppléance, pour un total de 7181 heures en journée et 87h hors journées (données manquantes pour la PFR Haute-Côte d'Or, la PFR du Jura et la PFR du Territoire de Belfort).

En 2024, les chiffres du relayage sont de nouveau en hausse :

- +6% pour le nombre de bénéficiaires
- +14% pour le nombre d'heures de relayage totales
- +7% pour le nombre d'heures de relayage en journée
- +88% pour le nombre d'heures de relayage le dimanche, la nuit et les jours fériés
- +74% d'évaluations à domicile

PROFIL AIDANTS

68% de femmes
88% âgés d'au moins 60 ans
74% de retraités (54% CARSAT – 27% MSA – 19% autres caisses)
14% actifs

PROFIL AIDES

57% de femmes
88% âgés d'au moins 60 ans
82% de retraités (77% CARSAT – 11% MSA – 12% autres caisses)
Pathologies : 63% MNE - 15% en situation de handicap - 10% perte d'autonomie
Habitudes : prestations à domicile (56%) – suppléance (32%) - accueil de jour de nuit (9%) – hébergement temporaire (6%)

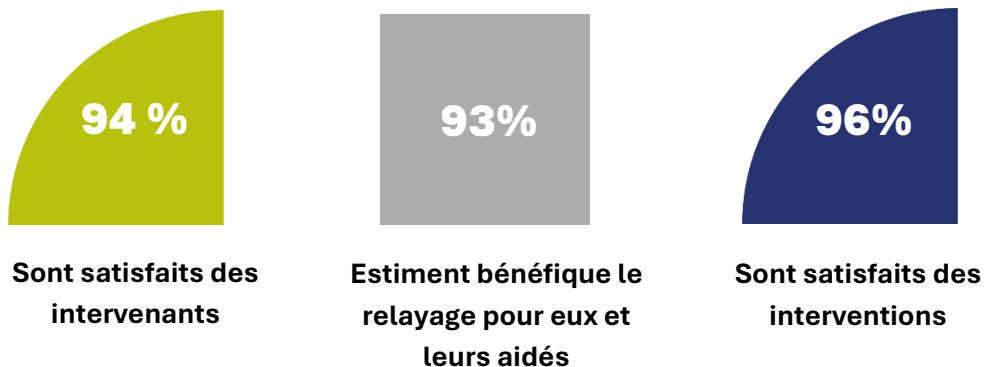
Sources d'orientation : Les principales sources d'orientation pour le recours au relayage sont : les PFR (39%), les institutions comme les DAC, CD, CCAS (32%), etc. ou encore les aidants eux-mêmes (15%). En conséquence, il est important de poursuivre la communication auprès de ces canaux, bien qu'il faille être prudent sur certains territoires. En effet, quelques structures limitent la promotion du relayage car elles ne sont pas en capacité de répondre à toutes les sollicitations des aidants par manque de financements, de temps ou de relayeurs disponibles.

Profil des relayeurs : Concernant les relayeurs, ils sont au nombre de 53 en Région et ont des profils variés : 38% d'Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS), 32% d'Aide-Soignant (AS), 9% d'Aide Médico-Psychologique (AMP), 2% de moniteur éducateur, 4% d'infirmier ou encore 13% d'autres profils que ceux cités.

Objets de demandes de relayage



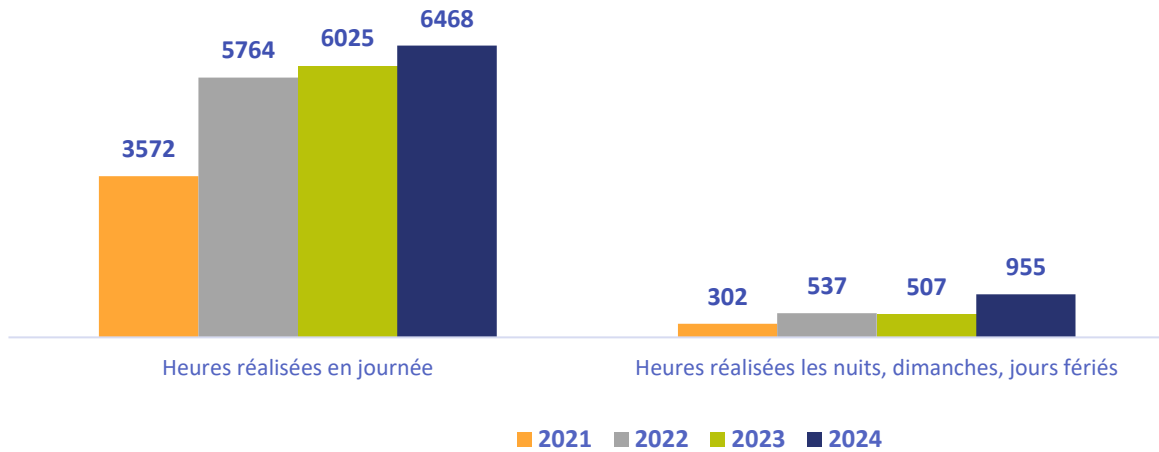
Satisfaction des aidants



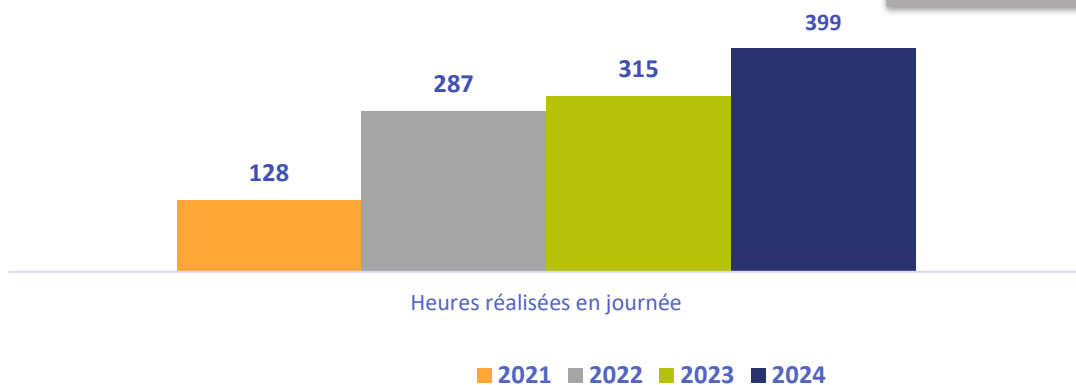
Evolution de l'activité

Heures en journée
+ 61% entre 2021 et 2022
+4,5% entre 2022 et 2023
+7% entre 2023 et 2024

Evolution du nombre d'heures de relayage effectuées depuis 2021



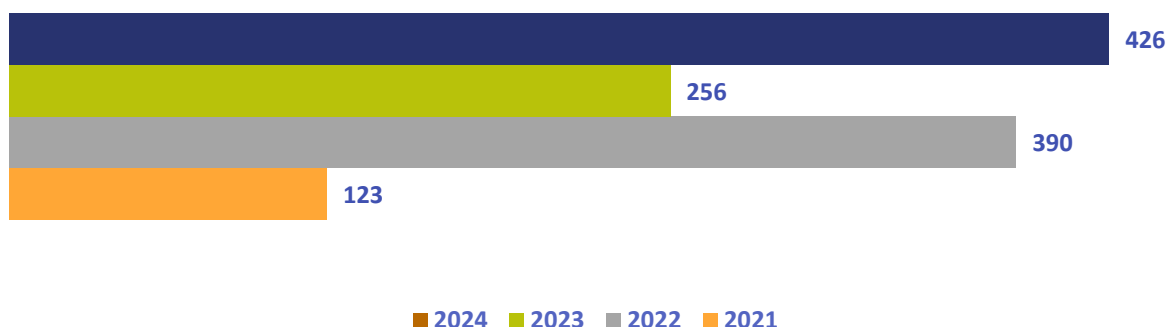
Evolution du nombre de bénéficiaires depuis 2021



Heures hors journée
+ 124% entre 2021 et 2022
+10% entre 2022 et 2023
+88% entre 2023 et 2024

Augmentation exponentielle du nombre d'heures et de bénéficiaires entre 2020 et 2022 puis stagnation en 2023 et nouvelle augmentation depuis 2024.

Effet seuil atteint compte-tenu du périmètre d'intervention limité en 2023 mais reprise de l'augmentation en 2024

Evolutions des nombres d'évaluations et fiches navette depuis 2020

Activité exponentielle (augmentation du nombre de fiches navette et d'évaluations à domicile) entre 2020 et 2022 puis diminution en 2023 et reprise de l'augmentation en 2024

Reprise de l'augmentation des évaluations suite à un nombre plus important d'aidants accompagnés

Remarques sur l'activité

Entre 2021 et 2022, une hausse exponentielle de l'activité de relayage s'est dessinée sur tous les indicateurs : nombre de bénéficiaires, nombre d'heures, nombre d'évaluations à domicile, nombre de fiches navette, etc. En revanche, en 2023, la dynamique s'est fortement atténuée : une hausse très limitée du nombre d'heures et du nombre de bénéficiaires, une diminution du nombre d'évaluations à domicile. Cette tendance s'explique par le fait que la suppléance à domicile a vu son activité augmenter fortement. Depuis cette année, les chiffres sont de nouveau en hausse.

Le fait que le relayage soit en très forte hausse hors journée est très positif. En effet, la mise en place des interventions à ces moments-ci a souvent lieu lorsque des interventions de relayage de jour ont d'abord été expérimentées. Cela prouve donc une certaine confiance des proches aidants à confier leurs aidés pour s'octroyer du répit sur d'autres créneaux.

Le dispositif de relayage est désormais implanté sur le territoire. Certaines structures ne communiquent d'ailleurs pas autour du dispositif, ne pouvant pas répondre aux demandes, elles évitent de générer de la frustration. Le besoin du répit à domicile est avéré, mais aujourd'hui la réponse à cette demande reste hétérogène. Malgré cela, plusieurs structures ont des listes d'attente assez importantes, ou des délais importants entre le moment où la demande d'intervention est faite et la réalisation de l'intervention.

Par ailleurs, la notion de périmètre d'intervention à 30km autour de la structure représente aujourd'hui un des principaux facteurs limitants du relayage. Initialement, lors de la mise en place de l'expérimentation du dispositif, cette limite avait été imposée aux structures afin d'évaluer le besoin réel et la faisabilité de la mise en œuvre du dispositif. Ces deux éléments étant aujourd'hui avérés, l'éloignement de la zone d'intervention semble incontournable. Quelques structures (comme les PEP CBFC, la PFR Nord 71 ou encore l'ADMR 70) ont déjà étendu le territoire de déploiement du relayage, en s'appuyant notamment sur leurs antennes ou Résidences Autonomie. En revanche, elles se voient limitées financièrement puisque leurs enveloppes arrivent à épuisement. Ainsi, il est primordial d'aller capter d'autres sources de financements afin d'assurer une couverture territoriale.

Les données des évaluations à domicile sont en augmentation. Cela peut s'expliquer par la hausse d'activité et la montée en puissance de la suppléance (les évaluations à domicile sont mutualisées pour les deux dispositifs). Par ailleurs, plusieurs évaluations n'ont pas forcément abouti à des interventions à domicile (refus de la structure, de la famille, décès, hospitalisation etc.)

Prestations extra-légales

Depuis 2020, des prestations extra-légales sont financées par la CARSAT, la MSA Bourgogne et la MSA Franche-Comté afin de développer le dispositif.

Dans le cadre du relayage, ces PEL sont versées en fonction de critères d'éligibilité des personnes (critères différents selon les financeurs). Ces aides temporaires plafonnées à 625€ pour 24h maximum et non renouvelables sont destinées aux structures.

Structures	Bénéficiaires CARSAT	Montant PEL CARSAT	Bénéficiaires MSA	Montant PEL MSA
PEP CBFC (21)	17	5 031,20 €	1	637 €
Centres sociaux de la Nièvre (58)	6	1 221,80 €	1	530,80 €
PFR Oasis 89	13	3 645,83 €	3	991,58 €
PFR Nord 71	20	4 960,75 €	5	1 357,7 €
EHPAD Le Bocage (71)	10	3 138,02 €	3	1 288,04 €
PFR Haut-Doubs- et-Vallées (25)	5	1 835,93 €	3	515,57 €
PFR Montbéliard / Héricourt (25)	1	156,24 €	0	0 €
ADMR 70	32	8 944,86 €	3	1 451,82 €
Juralliance (39)	2	690,10 €	1	636,97 €
PFR 90	8	1 947,38 €	0	0 €
TOTAL	114	31 572,11 €	20	7 409,48 €

Tableau de gestion des PEL

Jusqu'à fin 2021, ces aides restaient très peu mobilisées par les structures. Depuis, un travail de refonte a été réalisé par la coordination régionale en lien avec les structures (démarche revue auprès des structures, travail sur les rôles de chacun, procédure adaptée, vérification biannuelle). Ainsi, après vérification des conditions d'éligibilité par la coordination régionale, les dossiers sont validés.

- **Aides octroyées par la CARSAT :** on constate une diminution importante de l'enveloppe octroyée par la CARSAT. En effet, 31 572,11 € ont été versés en 2024 contre 54 799,94 € en 2023 soit une diminution de 42%. En revanche, le nombre de bénéficiaires éligibles reste relativement similaire (128 en 2023 contre 114 en 2024 soit une baisse d'à peine 10%). En 2024, à nombre de

bénéficiaires équivalent par rapport à 2023, les aidants sont éligibles à moitié moins de PEL. Cela signifie donc que le forfait maximum de 625€ de PEL pour 24h d'intervention semble atteint pour ces derniers. Déjà en 2023, 24 dossiers avaient atteint le maximum des aides et 37 dossiers au 1er semestre 2024 qui n'ont donc pas pu être renouvelés.

- **Aides octroyées par la MSA :** on observe une augmentation de l'utilisation de ces aides : 20 bénéficiaires en 2024 contre 16 en 2023. Les montants, sont eux, en légère diminution (7 691,82 € versés en 2023 et 7409,48 € versés en 2024 soit une baisse de 4%). Peu de bénéficiaires sont affiliés au régime agricole et donc concernés par les PEL.

Concrètement, le fait que les aides PEL ne soient pas renouvelables peut expliquer la diminution des chiffres. En effet, les structures doivent privilégier les nouveaux aidants, mais certaines d'entre elles font bénéficier le relayage à une file active plus ou moins similaire d'une année à l'autre.

A partir de 2025, nous tendons à aller vers une généralisation progressive du dispositif à travers un diagnostic territorial (qui sera expliqué dans une partie ultérieure du rapport). Il conviendra de pallier la non-couverture de certaines zones en termes de territoire, mais également de cible (ouverture au champ du handicap). Par conséquent, il est probable que plus d'aidants bénéficient de PEL en 2025 en fonction de la progression du projet.

- **Aides octroyées par la CAF 21 :** Des crédits ont été accordés par la CAF de Côte d'Or afin de solvabiliser des heures de relayage pour les parents en situation d'aidance en Côte d'Or. Ainsi, en 2024 et parmi les 54 aidants accompagnés par les PEP CBFC, 4 d'entre eux sont des parents d'enfants en situation de handicap ressortissants de la CAF21 pour un total 56 heures de relayage. Ainsi, ces heures ont pu être solvabilisées par le soutien financier apporté par la CAF 21. Ce sont en tout 3 024 € qui ont été octroyé pour ces aidants.
- **Aides octroyées par la CPAM 21 :** la CPAM 21 a accordé des crédits afin de permettre à des aidants actifs et donc ressortissants de la CPAM de bénéficier de relayage. Ce sont 7 aidants qui ont ainsi pu prendre du répit pour un total de 120,5 heures de relayage. Ce financement, à hauteur de 6 507€, a été octroyé aux PEP CBFC.

PEL CARSAT : baisse de l'utilisation du fait que les PEL ne sont pas renouvelables

PEL MSA : en très légère baisse mais peu mobilisées (ratio régime général/régime agricole)

PEL CAF 21 et CPAM 21 : faible car peu de ressortissants

Label Bulle d’Air

Bulle d’air est un service innovant de répit à domicile ou « relayage » sous le format mandataire créé en 2011 à l’Initiative de la MSA. Il permet aux aidants familiaux de « souffler un peu », tout en maintenant la personne aidée dans le cadre sécurisant de son domicile.¹

L’adossement du service *Bulle d’Air* a permis de compléter l’offre de l’ADMR70, déjà porteur de la suppléance et du relayage prestataire, pour aboutir à une offre de répit à domicile complète sur 3 niveaux. Le schéma ci-dessous représente l’offre cible à mettre en place à terme en Région.

	MODALITES	OPERATEUR	RESTE A CHARGE	PERIMETRE
Suppléance	1h à 4h (30h max par an)	PFR	Gratuit	Départemental
Relayage prestataire	4h à 72h par an	Structures référencées	2,08€/h	30 km autour de la structure
Mandataire « Bulle d’Air »	Selon besoins	ADMR 70 (relayers internes et externes)	Selon profil aidants	Département 70

Schéma cible offre de répit à 3 niveaux en BFC

En 2024, ce sont 7 aidants qui ont pu bénéficier du relayage mandataire pour un total de 313h.

Bien que l’offre ait un intérêt avéré et réponde à un réel besoin, les procédures et démarches administratives dans le cadre de *Bulle d’Air* à mettre en place sont relativement lourdes et chronophages, malgré le fait que l’ADMR 70 porte déjà un service mandataire. En effet, le cahier des charges est précis et doit répondre à une démarche singulière afin de respecter le label *Bulle d’Air*. Par ailleurs, le fait que les aidants soient « particuliers employeurs » rajoutent à leur situation une certaine anxiété et un découragement face à l’aspect administratif. Aujourd’hui, le relayage prestataire est bien plus simple et efficient à mettre en place sur le territoire. Un travail supplémentaire d’accompagnement par Laser Emploi est prévu en 2025 afin d’accompagner l’ADMR 70 à développer ce dispositif. Par ailleurs, des recherches de financements sont absolument primordiales afin de permettre au dispositif de prendre plus d’ampleur.

¹ Service de répit Bulle d’Air

PARCOURS SANTE DES AIDANTS (PSA)

L'offre « Parcours Santé des Aidants » est une action de répit à destination des aidants. Elle a pour objectif la reconnaissance de l'aidant, son bien-être ainsi que la présentation des ressources locales pouvant l'accompagner.

Cette action, initialement conçue par la MSA en 2011, a été réorganisée. Elle est désormais portée par l'Inter-régime (Kalivi, MSA Bourgogne, MSA Franche-Comté) et financée par les Conférences des Financeurs. L'inter-régime assure ainsi la garantie et le pilotage gestion du projet (dépôt des dossiers, suivi des demandes, réalisation des bilans). MSA Services BFC assure quant à elle la coordination opérationnelle et l'animation des séances. Pour que les aidants puissent se rendre au PSA, il leur est proposé une solution de répit pour leurs aidés, selon les offres des territoires (accueil de jour, relayage, suppléance, halte-répit, etc.). Cette action est conjointement réalisée avec les PFR du secteur et éventuellement d'autres structures locales. La communication est réalisée à travers des flyers ainsi que des requêtes MSA (basées sur les Affection Longue Durée).

En 2024, 4 PSA étaient planifiés :

- **En Saône-et-Loire** sur la commune d'Autun. 7 aidants ont été accompagnés et satisfaits de l'action. Ils ont pu bénéficier d'un bilan de santé réalisé par un médecin et un psychologue de l'Agirc-Arrco en plus des 4 séances collectives
- **En Côte-d'Or** sur la commune de Semur-en-Auxois : 6 aidants ont été accompagnés et satisfaits de l'action. Ils ont pu bénéficier d'un bilan de santé réalisé par un médecin et un psychologue de l'Agirc-Arrco en plus des 4 séances collectives
- **Dans le Jura**, l'action est reportée en 2025 faute de participants.
- **Dans le territoire de Belfort**, l'action est reportée en 2025 faute de participants

On constate une difficulté à mobiliser les aidants pour cet atelier. Certaines PFR font d'ailleurs le même constat pour leurs actions collectives. Une des conclusions reste que l'action n'est peut-être pas assez attractive : une véritable difficulté à sensibiliser de nouveaux aidants est observée (les aidants déjà accompagnés par la PFR se reconnaissent déjà en tant que tel).

Par ailleurs, la mise en place d'un événement fédérateur (un cinéma-débat, une conférence-débat) permet d'aller à la rencontre de nouveaux aidants et l'action semble plaire. A l'avenir, il s'agira de réfléchir à systématiser cette action en amont afin de dynamiser l'action.

CADRAGE BUDGETAIRE 2024

Depuis le début du dispositif, nous avons constaté un manque évident de cohérence financière entre les structures. En effet, les enveloppes financières des structures n'étaient pas utilisées de la même manière : taux horaires des relayeurs et coordinateurs, prise en compte des temps de trajet, prise en compte des temps administratifs, etc. Par souci d'homogénéité, un travail important de cadrage budgétaire a été réalisé et un cadrage budgétaire a permis de fixer un taux horaire.

Fixation du taux horaire à **50€/h** en tenant compte de :

- La moyenne des taux horaires des coordinateurs
- La moyenne des taux horaires des relayeurs
- Le forfait d'évaluation à domicile
- Les frais de déplacement
- Les frais de fonctionnement.

Il est important de souligner le fait qu'en plus de la dotation globale allouée par l'ARS, les structures perçoivent également les PEL octroyées par la CARSAT et la MSA. En outre, certaines d'entre elles ont aussi perçu des financements supplémentaires grâce au soutien d'institutions telles que la CAF21 ou encore la CPAM 21.

A mi-année, les opérateurs ont été sollicités afin d'établir un bilan d'activité sur le premier semestre 2024 et réaliser une projection d'activité sur le reste de l'année. En effet, l'ARS BFC a octroyé des Crédits Non Reconductibles (CNR) aux structures en ayant besoin.

En se basant sur ces données ainsi que le taux horaire désormais établi, une clef de répartition a été réalisée à partir de la somme totale accordée.

Structures	Nombre d'heures à réaliser	Montant accordé
PEP CBFC (21)	464h	23 175 €
Centres sociaux de la Nièvre (58)	0h	0 €
PFR Oasis 89	296h	14 775 €
PFR Nord 71	371h	18 550 €
EHPAD Le Bocage (71)	190h	9 500 €
PFR Haut-Doubs-et-Vallées (25)	135h	6 725 €
PFR Montbéliard / Héricourt (25)	0h	0 €
ADMR 70	615h	30 725 €
Juralliance (39)	0h	0 €
PFR 90	0h	0 €
TOTAL	2 071h	103 450 €

Tableau des CNR accordés fin 2024 par l'ARS BFC selon l'activité des structures

Ainsi, des crédits exceptionnels à hauteur de 103 450€ pour un total de 2 071h ont été alloués aux structures.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le dispositif de relayage à domicile, structuré depuis 2018 autour d'un périmètre d'intervention de 30 km autour de chaque structure opératrice, ne permet pas aujourd'hui d'assurer une équité d'accès à l'échelle régionale. Ce périmètre restreint, combiné à des ressources humaines limitées, engendre l'existence de zones non couvertes, où aucun relais n'est actuellement disponible malgré des besoins identifiés.

Afin d'ajuster l'offre de répit à domicile aux besoins réels du territoire, un diagnostic précis s'impose. Il permettra de mesurer l'efficacité de la couverture actuelle, d'identifier les zones non desservies et de poser les bases d'un développement équitable du dispositif sur l'ensemble de la région. Ce diagnostic se réalisera en 2 parties.

Recueil de données et cartographie des zones couvertes et non couvertes

Dans le cadre du bilan 2024, un travail approfondi de recueil de données a été engagé auprès des structures opératrices du dispositif de relayage et de suppléance. L'objectif est de disposer d'une vision précise, actualisée et croisée des interventions de répit à domicile sur l'ensemble du territoire régional.

Ce recueil comprend :

- **Les données d'activité 2024 des structures** (relayage et suppléance) : nombre d'interventions, lieux d'intervention, profils des bénéficiaires (public de personnes âgées ou en situation de handicap)
- **Les périmètres d'intervention réels**, définis par un rayon de 30 km autour des structures opératrices pour le relayage, et les périmètres départementaux pour la suppléance.

À partir de ces données, une cartographie régionale sera élaborée, permettant :

- De visualiser les zones couvertes par les dispositifs, tant en relayage qu'en suppléance ;
- De constater la couverture de ces zones à travers les pathologies des aidés (personnes âgées ou en situation de handicap)
- De repérer les zones blanches, c'est-à-dire les territoires non desservis par une structure opératrice ou trop éloignés pour qu'une intervention soit réalisable dans les conditions actuelles ;
- De croiser les zones non couvertes avec les besoins territoriaux (isolement, vieillissement, carence de services, etc.).

Cette cartographie constitue un outil stratégique de pilotage pour envisager l'évolution de l'offre et guider les choix de développement futurs.

Analyse des zones non couvertes : constats, causes et pistes d'action

Les zones non couvertes identifiées appellent à la mise en œuvre de pistes correctrices. Ainsi, des entretiens avec les structures développant les deux dispositifs seront prévus afin de savoir s'ils sont en capacité de couvrir ces zones. Si tel n'est pas le cas, il faudra alors identifier de nouveaux opérateurs potentiels, publics ou associatifs, prêts à déployer ce répit sur les zones concernées.

Indéniablement, cette phase entraînera la recherche de nouveaux financements afin de soutenir l'élargissement des offres. Ces financements devront ainsi couvrir les divers publics.

Cette analyse servira de base à une planification progressive de l'extension territoriale, afin de garantir à terme une couverture équitable du répit à domicile sur l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté.

A noter que ce travail, prévu en 2025, débutera tout d’abord dans le Département de Saône-et-Loire puisque la Conférence des Financeurs a accordé une dotation à hauteur de 25 000 € pour ce diagnostic ainsi que la mise en place d’heures de relayage sur ces territoires encore non couverts à ce jour.

Par ailleurs, l’ARS BFC va ouvrir en 2025 un Appel à Manifestation d’Intérêt (AMI) en Côte d’Or afin de permettre un déploiement du dispositif sur des territoires encore non couverts (ouest et nord du département notamment). De plus, certaines structures ont fait remonter la volonté de développer du relayage sur leurs territoires, notamment pour proposer une solution de répit aux structures ayant épuisé le forfait de suppléance. Le diagnostic permettra d’étayer ces demandes et de cibler les territoires ayant des besoins.



CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La structuration du dispositif de relayage se poursuit sur la Région en répondant aux besoins des aidants (pallier l'épuisement, prendre soin de sa santé physique, mentale et sociale, faire des activités pour soi, etc.). Les chiffres d'activité représentent des volumes importants (plus de 300 aidants accompagnés et près de 7500h réalisées). La structuration du dispositif se dessine au fur et à mesure des années, ce qui engendre diverses perspectives :

Structuration d'un programme régional de répit à domicile

Depuis 2021, MSA Services BFC et RESEDA développent une collaboration étroite autour des dispositifs de relayage et de suppléance. Partageant des finalités, des publics cibles, des modalités d'intervention et des sources de financement similaires, ces deux dispositifs présentent une forte complémentarité. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de tendre vers un modèle d'organisation simplifié, intégré et cohérent, facilitant l'accès au répit pour les aidants et optimisant l'action des opérateurs.

Ce programme régional de coordination vise à :

- Harmoniser les processus administratifs et financiers, en simplifiant les démarches pour les opérateurs et les bénéficiaires ;
- Renforcer la complémentarité entre les deux dispositifs de relayage et suppléance en favorisant des parcours de répit fluides et adaptés ;
- Formaliser et structurer le partenariat existant, en instaurant une gouvernance commune et une identité partagée.

Par ailleurs, une identité visuelle régionale sera créée (logo, charte graphique, supports mutualisés), afin de renforcer la lisibilité et la visibilité de l'offre de répit auprès des partenaires institutionnels, des professionnels et des aidants.

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté a donné un accord de principe à la mise en œuvre de ce programme. Deux réunions tripartites entre l'ARS, RESEDA et MSA Services BFC ont d'ores et déjà permis de définir les premiers contours du projet. Les travaux se poursuivront en 2025 afin de concrétiser ce programme structurant pour la région.

Couverture territoriale

Le relayage à domicile se déploie dans une zone d'intervention limitée à une trentaine de kilomètres autour de la structure opératrice. La suppléance, quant à elle, a un rayonnement départemental partiellement assuré du fait des financements insuffisants et du nombre de relayeurs disponibles limité. Ainsi, bon nombre d'aidants ne peuvent bénéficier de ces offres de répit, pourtant tant convoitées.

Afin de permettre à un maximum d'usagers de bénéficier de ces prestations mais également d'assurer une cohérence des périmètres d'intervention entre les deux dispositifs, le diagnostic permettra à la fois d'identifier les zones blanches non couvertes et de réfléchir à l'ouverture du répit à domicile à d'autres opérateurs ou à identifier des « structures antennes » qui pourront déployer le relayage sur leurs territoires.

Enfin, le répit à domicile sera possible et assuré sur l'ensemble de la Région par une couverture totale et l'offre sera équitable sur le territoire, auprès de tous les aidants. Ce travail de diagnostic territorial représente l'un des gros chantier à mener pour l'année 2025.

Elargissement de l'offre

Les structures proposant du répit à domicile ciblent principalement le public de personnes âgées. Leur file active le confirme et les PFR et autres structures opératrices réalisent majoritairement dans le cadre de leurs activités des actions à destination du public sénior. Malgré la volonté de proposer le relayage et la suppléance auprès du public en situation de handicap, la tendance reste encore très marquée.

Des formations pour les relayeurs dans le champ du handicap ont déjà été mises en place par la coordination régionale mais elles n'ont pas permis un déblocage total de la situation. L'idée de proposer des immersions aux relayeurs dans des structures en lien avec le handicap ne semble pas adaptée (difficiles à mettre en place et insuffisantes pour pouvoir intervenir à domicile).

Dès lors, tisser des partenariats auprès de structures du champ du handicap semble nécessaire. Ainsi, réaliser un recensement de ces structures et les rencontrer semble la solution la plus adéquate. L'objectif de ces rencontres est d'établir des partenariats avec ces dernières, serait double : à la fois pour qu'elles soient le relai de l'offre auprès de leur public et partenaires (repérer des binômes aidants/aidés dont les aidés sont en situation de handicap), mais également pour recruter de potentiels relayeurs opérant sur ce champ.

L'intervention à domicile reste une pratique d'accompagnement avec un réel intérêt. Elle permet à la personne accompagnée de pouvoir rester dans son environnement personnel, à proximité de ses proches. Cependant, pour assurer un accompagnement qualitatif, il est primordial de faire appel à un intervenant compétent pouvant répondre à toutes les situations qui pourraient se présenter.

Il est important de souligner le fait qu'il existe un nombre considérable de « handicaps ». Ainsi développer des collaborations avec différents partenaires permettra aux structures de constituer une flotte de relayeurs compétents, avec des profils variés, pouvant s'adapter à un grand nombre de handicaps.

Recherches de financements

Aujourd'hui les structures perçoivent chacune 45 220€/an. La CARSAT et la MSA financent également des heures de relayages *via* des prestations extra-légales (près de 63 000€ octroyés en Région en 2023).

Afin d'assurer une couverture territoriale de l'offre de répit à domicile, il convient d'aller capter de nouvelles sources de financements. Ce travail, déjà initié, doit être poursuivi pour permettre aux structures de proposer plus de relayage. Pour le moment, plusieurs partenaires ont d'ores-et-déjà été sollicités mais sans toutefois financer réellement de dispositif.

De plus, afin d'assurer une offre accessible à tout aidant et notamment d'aller vers les aidés en situation de handicap mais également les aidants actifs, il conviendra de se rapprocher des institutions ou structures spécialisées sur ces publics.

ANNEXES – BILANS PAR STRUCTURE

PEP CBFC 21

AIDANTS

78% âgés d'au moins 60 ans
73% de femmes
80% de retraités, 20% d'actifs
69% de conjoints

AIDÉS

91% âgés d'au moins 60 ans
62% d'hommes
89% de retraités
Pathologies : MNE (44%), polyopathologies (26%),
handicap (17%), perte d'autonomie (9%)

Activité		
	Bilan 2024	Evolution
Nombre de bénéficiaires	54	-2% par rapport en 2023
Nombre d'heures en journée	1335h	+20% par rapport à 2023
Nombre d'heures en dimanche, nuit et jour férié	48h	+33% par rapport en 2023
Nombre d'heures totales	1383h	+15% par rapport en 2023
Moyenne d'heures par bénéficiaire	26h	21h en 2023
Nombre d'interventions	345	+25% par rapport à 2023
Nombre d'évaluations à domicile	50	+14% par rapport à 2023
Nombre de pré-visites	0	
Moyens/fonctionnement		
Nombre de relayeurs		9
Nombre d'ETP		1.6
Nombre de dossiers communs suppléance	47	47 en 2023

Les PEP CBFC 21 constituent un acteur majeur dans le déploiement du dispositif de relayage sur leur territoire. En s'appuyant sur leurs Résidences Autonomie situées à Baigneux-les-Juifs, Talmay et Montigny-sur-Aube, et grâce à leur rayonnement sur l'Agglomération Dijonnaise, le Pays Beaunois et le Pays Châtillonnais, l'activité développée est particulièrement dynamique.

Le dispositif présente, selon les aidants, plusieurs atouts : une grande souplesse d'intervention (le relayage peut se faire à tout moment), un coût accessible, une simplification notable des démarches administratives.

Cependant, certaines difficultés subsistent : des délais d'intervention parfois trop longs, un délai important entre l'évaluation des besoins et la mise en œuvre du relayage, des situations de plus en plus complexes, nécessitant un personnel formé ou rendant le relayage inadapté dans certains cas.

Face à une demande croissante, une liste d'attente de 45 aidants a dû être constituée, les capacités d'intervention ne permettant pas de répondre à toutes les sollicitations. Afin d'éviter une trop forte frustration chez les aidants, la communication autour du dispositif reste limitée volontairement.

Pour soutenir cette dynamique, des aides financières complémentaires ont été mobilisées : des financements de la CPAM (10 185€) et de la CAF (6790€), une contribution de l'ARS via les CNR, pour un montant de 23 175 €. Les partenariats sont solides, notamment avec la PFR, le DAC, le service de l'APA et les équipes de communication 360.

Plusieurs axes de travail sont identifiés pour renforcer le dispositif : mettre en place une priorisation des demandes afin d'optimiser les réponses ; proposer, lorsque cela est pertinent, une orientation vers d'autres formes de répit en Résidence Autonomie ; pérenniser et sécuriser les financements mobilisés.

Centres sociaux 58**AIDANTS**

85% âgés d'au moins 60 ans
 52% de femmes
 74% de retraités
 80% de conjoints

AIDÉS

93% âgés d'au moins 60 ans
 57% de femmes
 84% de retraités
Pathologies : MNE (45%), perte
 d'autonomie (32%), handicap (23%)

Activité		
	Bilan 2024	Evolution
Nombre de bénéficiaires	46	+15% par rapport en 2023
Nombre d'heures en journée	505h	+3% par rapport à 2023
Nombre d'heures en dimanche, nuit et jour férié	1h	8h en 2023
Nombre d'heures totales	506h	+1% par rapport à 2023
Moyenne d'heures par bénéficiaire	11h	12,5h en 2023
Nombre d'interventions	90	-2% par rapport à 2023
Nombre d'évaluations à domicile	46	+78% par rapport à 2023
Nombre de pré-visites	40	+1233% par rapport à 2023
Moyens/fonctionnement		
Nombre de relayeurs	18	
Nombre d'ETP	0,72	
Nombre de dossiers communs suppléance	11	

La coordination du dispositif de relayage dans la Nièvre est assurée par le Centre Social de Moulins-Engilbert, également porteur de la Plateforme d'Accompagnement et de Répit (PFR 58). Cette double casquette permet de renforcer les liens entre les dispositifs de relayage et de suppléance, favorisant une approche cohérente et complémentaire. Les collaborations avec les partenaires locaux sont d'ores et déjà bien établies, facilitant la mise en œuvre du dispositif.

Les données d'activité montrent une progression modérée du nombre de bénéficiaires et du volume d'heures effectuées en journée. En revanche, une baisse est constatée pour les interventions réalisées en dehors des horaires diurnes. Un frein majeur au déploiement du relayage sur le territoire reste la difficulté à recruter du personnel dans les services d'aide à domicile, problématique particulièrement marquée dans la Nièvre. Cela limite fortement les possibilités d'intervention malgré la demande existante. À ce jour, neuf conventions ont été signées pour permettre le détachement de relayeurs, notamment grâce à l'organisation d'une rencontre de présentation à destination des Services d'Aide et d'Accompagnement (SSAD) et Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) du territoire.

Pour 2025, les objectifs sont clairs : poursuivre la dynamique de conventionnement, renforcer la couverture territoriale et départementale du dispositif, consolider les partenariats existants et en développer de nouveaux afin de répondre au mieux aux besoins des aidants.

PFR Nord 71**AIDANTS**

82% âgés d'au moins 60 ans
 77% de femmes
 84% de retraités, 16% d'actifs
 52% de conjoints, 21% de parents aidants

AIDÉS

75% âgés d'au moins 60 ans
 64% d'hommes
 77% de retraités
 Pathologies : MNE (68%), handicap (14%),
 perte d'autonomie (17%), autisme (9%)

Activité		
	Bilan 2024	Evolution
Nombre de bénéficiaires	44	+7% par rapport en 2023
Nombre d'heures en journée	872h	+21% par rapport à 2023
Nombre d'heures en dimanche, nuit et jour férié	208h	+174% par rapport en 2023
Nombre d'heures totales	1080h	+36% par rapport à 2023
Moyenne d'heures par bénéficiaire	25h	19h en 2023
Nombre d'interventions	148	+28% par rapport à 2023
Nombre d'évaluations à domicile	161	+293% par rapport à 2023
Nombre de pré-visites	44	+100% par rapport à 2023
Moyens/fonctionnement		
Nombre de relayeurs		3
Nombre d'ETP		2.1
Nombre de dossiers communs suppléance	21	18 en 2023

Cette structure s'appuie sur les quatre antennes couvrant les bassins d'intervention de la Plateforme de Répit (PFR), ce qui permet un élargissement significatif du périmètre d'action. Cette organisation territoriale favorise une meilleure accessibilité du dispositif et une présence renforcée sur l'ensemble du territoire concerné.

L'activité du relayage est en forte progression, notamment en ce qui concerne les interventions en dehors des horaires de journée. Pour accompagner cette dynamique, des crédits non reconductibles (CNR) ont été attribués par l'ARS à hauteur de 18 550 €. Malgré la montée en charge et le soutien financier, le dispositif demeure lourd en termes de gestion administrative et reste chronophage pour la PFR.

Les liens avec les partenaires socles sont bien ancrés : DAC, Maison des Parents, Maison Locale de l'Autonomie (MLA), le Dispositif d'Appui aux Troubles du Spectre Autistique 71 (DATSA), entre autres. Le réseau s'étend également à des acteurs intervenant dans le champ du handicap, tels que le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE), le Pôle Enfance Handicap 71 (PEH), le Service d'Education Spéciale de Soins à Domicile (SESSAD), le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) ou encore la MDPH. Cette diversité de partenariats facilite l'intégration de binômes aidants/aidés présentant des pathologies variées.

La communication autour du dispositif est soutenue grâce à des canaux multiples : distribution de flyers, publications sur les réseaux sociaux, participation à des événements ou des réunions multi partenariales notamment.

Le dispositif de relayage est amené à se poursuivre et à se renforcer, notamment auprès des enfants et adultes en situation de handicap. Le recrutement récent d'un Educateur Spécialisé ouvre de nouvelles perspectives dans cette direction, en élargissant le champ d'accompagnement possible.

EHPAD Le Bocage 71**AIDANTS**

90% âgés d'au moins 60 ans
85% de femmes
85% de retraités, 15% d'actifs
75% de conjoints

AIDÉS

76% âgés d'au moins 60 ans
71% d'hommes
95% de retraités
Pathologies : MNE (71%), handicap (20%), perte d'autonomie (9%)

Activité

	Bilan 2024	Evolution
Nombre de bénéficiaires	20	22 en 2023
Nombre d'heures en journée	506h	-23% par rapport à 2023
Nombre d'heures en dimanche, nuit et jour férié	361h	+120% par rapport en 2023
Nombre d'heures totales	867h	+36% par rapport à 2023
Moyenne d'heures par bénéficiaire	41h	19h en 2023
Nombre d'interventions	67	-25% par rapport à 2023
Nombre d'évaluations à domicile	23	19 en 2023
Nombre de pré-visites	44	+100% par rapport à 2023
Moyens/fonctionnement		
Nombre de relayeurs		5
Nombre d'ETP		1.4
Nombre de dossiers communs suppléance	14	12 en 2023

Le dispositif de relayage sur ce territoire continue d'être largement plébiscité par l'ensemble des parties prenantes : aidants, aidés et relayeurs. Une montée en charge significative des demandes d'interventions de nuit est observée, avec une forte mobilisation des relayeurs sur ces créneaux horaires.

Toutefois, l'organisation de longues périodes de relayage demeure complexe, notamment en raison des contraintes liées au droit du travail. Ainsi, deux interventions de 72 heures consécutives ont dû être annulées à la dernière minute, faute de pouvoir être encadrées dans des conditions réglementaires satisfaisantes.

Les partenariats locaux sont bien établis et opérationnels : CCAS, PFR, médecins traitants, infirmiers libéraux, etc. Le dispositif est également visible lors de nombreux événements territoriaux tels que la Journée Nationale des Aidants (JNA), les journées départementales ou encore les manifestations locales organisées par les municipalités.

La coopération avec la PFR est particulièrement étroite, avec 75 % des dossiers partagés entre les dispositifs de relayage et de suppléance, garantissant ainsi une approche cohérente et complémentaire de l'accompagnement.

Les perspectives pour 2025 s'orientent vers l'augmentation des interventions de nuit pour répondre à une demande croissante et le développement de la prise en charge de situations complexes, notamment auprès de jeunes en situation de handicap.

Pour soutenir cette dynamique, des Crédits Non Reconductibles (CNR) à hauteur de 9 500 € ont été accordés en 2024, permettant de proposer un volume accru d'interventions.

PFR Oasis 89

AIDANTS

89% âgés d'au moins 60 ans
 76% de femmes
 80% de retraités, 16% d'actifs
 80% de conjoint, 16% d'enfants aidants

AIDÉS

96% âgés d'au moins 60 ans
 62% d'hommes
 96% de retraités
Pathologies : MNE (62%), handicap (9%),
 perte d'autonomie (6%)

Activité		
	Bilan 2024	Evolution
Nombre de bénéficiaires	45	+55 par rapport à 2023
Nombre d'heures en journée	701h	-18% par rapport à 2023
Nombre d'heures en dimanche, nuit et jour férié	122h	+294% par rapport en 2023
Nombre d'heures totales	823h	-7% par rapport à 2023
Moyenne d'heures par bénéficiaire	18h	31h en 2023
Nombre d'interventions	131	-7% par rapport à 2023
Nombre d'évaluations à domicile	39	20 en 2023
Nombre de pré-visites	30	+43% par rapport à 2023
Moyens/fonctionnement		
Nombre de relayeurs		1
Nombre d'ETP		0.8
Nombre de dossiers communs suppléance	31	29 en 2023

Cet opérateur enregistre une activité soutenue, marquée par une hausse significative du nombre de bénéficiaires ainsi que des interventions réalisées en dehors des horaires classiques (soirées, nuits, week-ends, jours fériés). Le dispositif de relayage est perçu comme une réponse de répit particulièrement adaptée, notamment en raison de sa souplesse : la possibilité de programmer des interventions « à la demande » est très appréciée des aidants.

Malgré ce succès, plusieurs difficultés persistent : les annulations de dernière minute ne permettent pas une reprogrammation rapide, en raison des contraintes de gestion du temps de travail des agents, le délai de prévenance de 24h est jugé insuffisant pour réorganiser efficacement les plannings, les délais d'attente pour obtenir une intervention à domicile restent importants, ce qui génère de la frustration chez les aidants, qui expriment le souhait d'un accès plus fréquent aux prestations de relayage. Pour accompagner cette dynamique, l'ARS Bourgogne-Franche-Comté a accordé en 2024 un financement complémentaire de 14 775 € sous forme de Crédits Non Reconductibles (CNR), visant à renforcer les capacités d'intervention.

En 2025, l'ouverture de nouvelles antennes par la PFR permettra d'élargir le périmètre d'intervention du dispositif à d'autres territoires du département, contribuant à une hausse anticipée de l'activité et à une meilleure couverture des besoins des aidants.

PFR Haut-Doubs-et-Vallées 25**AIDANTS**

80% âgés d'au moins 60 ans
 60% de femmes
 80% de retraités
 85% de conjoints

AIDÉS

95% âgés d'au moins 60 ans
 50% d'hommes
 90% de retraités
Pathologies : MNE (70%), handicap (30%)

Activité	
	Bilan 2024
Nombre de bénéficiaires	20
Nombre d'heures en journée	326h
Nombre d'heures en dimanche, nuit et jour férié	22h
Nombre d'heures totales	348h
Moyenne d'heures par bénéficiaire	17h
Nombre d'interventions	61
Nombre d'évaluations à domicile	21
Nombre de pré-visites	20
Moyens/fonctionnement	
Nombre de relayeurs	5
Nombre d'ETP	3.5
Nombre de dossiers communs suppléance	20

L'activité de cette structure reste modérée, mais connaît une progression continue depuis 2023. En 2024, l'ARS Bourgogne-Franche-Comté a apporté son soutien à travers l'octroi de 6 725 € de Crédits Financiers Non Reconductibles (CFNR), permettant la poursuite du dispositif de relayage.

Il est à noter que la majorité des bénéficiaires accèdent d'abord à la suppléance avant de bénéficier du relayage, ce qui témoigne d'un parcours d'accompagnement bien structuré.

Le rattachement de la PFR à la filière gériatrique du Centre Hospitalier Intercommunal (CHI) constitue un réel atout. Il facilite les liens avec les services partenaires tels que l'Équipe Mobile Gériatrique (EMG), le DAC, le SSIAD et la consultation mémoire, assurant ainsi une meilleure coordination des orientations.

L'équipe de relayage s'est récemment étoffée avec l'arrivée d'une relayeuse à 0,5 ETP. De plus, une convention a été signée avec le Centre Hospitalier d'Ornans pour le détachement d'une relayeuse à 0,2 ETP. Cette démarche a permis d'élargir le périmètre d'intervention à la communauté de communes Loue Lison.

Il serait pertinent de reproduire ce type de partenariat avec le Centre Hospitalier de Morteau, afin de limiter les temps de trajet et les frais kilométriques, tout en renforçant la couverture territoriale. Le CHI, porteur de la PFR, travaille déjà en lien avec les établissements d'Ornans et de Morteau, ce qui facilite une telle évolution.

Les liens avec des partenaires clés, notamment le DAC, se consolident progressivement, ouvrant la voie à un accompagnement de plus en plus fluide et territorialement pertinent.

PFR Montbéliard/Héricourt 25**AIDANTS**

Tous âgés d'au moins 60 ans
50% d'hommes
9 sur 12 sont retraités
Tous sont conjoints

AIDÉS

Tous âgés d'au moins 60 ans
50% d'hommes
9 sur 12 sont retraités
Pathologies : MNE (10 aidants sur 12),
perte d'autonomie (2 aidants sur 12)

Activité	
	Bilan 2024
Nombre de bénéficiaires	1
Nombre d'heures en journée	6h
Nombre d'heures en dimanche, nuit et jour férié	0h
Nombre d'heures totales	6h
Moyenne d'heures par bénéficiaire	6h
Nombre d'interventions	1
Nombre d'évaluations à domicile	21
Nombre de pré-visites	20
Moyens/fonctionnement	
Nombre de relayeurs	5
Nombre d'ETP	3.5
Nombre de dossiers communs suppléance	20

La structure vient tout juste d'intégrer le dispositif de relayage. Située en limite départementale, la structure de Belfort atteint rapidement les 30 km de périmètre autorisé pour les interventions, ce qui limite fortement l'amplitude géographique du relayage sur ce secteur. Étant donné la proximité géographique entre les territoires de Belfort et Montbéliard, désormais portés par deux PFR distinctes, une mutualisation de l'enveloppe financière a été mise en place.

À ce jour, une seule intervention a pu être réalisée, principalement en raison du manque de personnel au sein du SAAD partenaire, avec lequel une convention a été établie pour le détachement de relayeurs. Ce manque de ressources empêche actuellement toute mobilisation sur des créneaux de nuit ou de week-end.

En conséquence, la communication autour du dispositif est restée volontairement restreinte afin d'éviter de générer des attentes non satisfaites.

Pour permettre une montée en charge de l'activité, il est essentiel d'envisager de nouveaux conventionnements avec d'autres SAAD du territoire. Cela permettra de garantir une meilleure disponibilité des intervenants et d'étendre les horaires d'intervention.

Par ailleurs, la structure bénéficie déjà de partenariats solides avec les acteurs locaux : Département, DAC, ESA, Hôpital Nord Franche-Comté (HNFC), associations d'usagers, CCAS, accueil de jour, etc., ce qui constitue un terreau favorable pour le développement progressif du relayage.

JURALLIANCE 39**AIDANTS**

6 sur 8 âgés d'au moins 60 ans
 7 sur 8 de femmes
 6 sur 8 âgés sont retraités
 5 binômes sur 8 sont conjoints

AIDÉS

Tous âgés d'au moins 60 ans
 4 sur 8 de femmes
 Tous retraités
Pathologies : 7 sur 8 atteints de MNE

Activité	
	Bilan 2024
Nombre de bénéficiaires	8
Nombre d'heures en journée	267h
Nombre d'heures en dimanche, nuit et jour férié	7h
Nombre d'heures totales	247h
Moyenne d'heures par bénéficiaire	34h
Nombre d'interventions	52
Nombre d'évaluations à domicile	8
Nombre de pré-visites	8
Moyens/fonctionnement	
Nombre de relayeurs	2
Nombre d'ETP	0.7
Nombre de dossiers communs suppléance	7

Le dispositif de relayage mis en place au sein de cette structure répond à un véritable besoin des aidants, qui se déclarent globalement satisfaits des interventions réalisées. Toutefois, les chiffres d'activité restent modestes à ce jour.

Cette situation s'explique en grande partie par la difficulté à recruter des relayeurs, en raison d'un volume horaire restreint et de plannings peu prévisibles. Actuellement, seules deux relayeuses sont mobilisées : l'une est en recherche d'un emploi stable à temps plein, tandis que l'autre intervient en complément de sa retraite.

Malgré ces contraintes, la collaboration avec la Plateforme de Répit (PFR) et l'Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA) permet une réponse coordonnée et efficace, notamment dans les situations en lien avec le handicap. Des partenariats structurants sont également établis avec la Maison des Parcours et de la Participation, la Communauté 360 et la MDPH, renforçant ainsi la prise en charge globale des bénéficiaires.

Afin de stabiliser l'offre de relayage et répondre à la demande, le recrutement d'un relais à temps partiel en contrat à durée indéterminée (CDI, 0,4 ETP) est envisagé pour 2025. Cet objectif vise à sécuriser les capacités d'intervention de la structure et à favoriser une montée en charge progressive de l'activité.

ADMR 70**AIDANTS**

88% âgés d'au moins 60 ans
 69% de femmes
 81% de retraités, 19% d'actifs
 65% de conjoints, 29% d'enfants aidants

AIDÉS

93% âgés d'au moins 60 ans
 57% de femmes
 83% de retraités
Pathologies : MNE (74%), handicap (13%), perte d'autonomie (8%)

Activité		
	Bilan 2024	Evolution
Nombre de bénéficiaires	84	-6% par rapport à 2023
Nombre d'heures en journée	1717h	+4% par rapport à 2023
Nombre d'heures en dimanche, nuit et jour férié	63h	-41% par rapport en 2023
Nombre d'heures totales	1780h	+1% par rapport à 2023
Moyenne d'heures par bénéficiaire	21h	19h en 2023
Nombre d'interventions	418	-7% par rapport à 2023
Nombre d'évaluations à domicile	90	+1% par rapport à 2023
Nombre de pré-visites	0	
Moyens/fonctionnement		
Nombre de relayeurs		10
Nombre d'ETP		2,2
Nombre de dossiers communs suppléance		18

Le dispositif de relayage en Haute-Saône constitue une réponse de répit parfaitement adaptée aux besoins des aidants, tout en préservant les repères du proche aidé. L'offre de répit proposée aux Haut-Saônois repose sur trois niveaux complémentaires : la suppléance, le relayage prestataire et le relayage mandataire « Bulle d'Air ». Ce modèle représente le schéma cible pour la région.

Le relayage s'avère être une solution complémentaire efficace à l'accueil de jour. Sa possibilité d'intervenir tous les jours à un coût abordable est particulièrement appréciée par les bénéficiaires. Grâce à l'ensemble des offres proposées, l'ADMR 70 assure un parcours personnalisé et coordonné pour le binôme aidant-aidé.

L'ADMR 70 couvre l'ensemble du département en s'appuyant sur ses antennes locales, ce qui génère une activité soutenue. Cependant, cette forte activité entraîne une consommation importante de l'enveloppe budgétaire allouée. En réponse à cette situation, l'ADMR 70 a bénéficié de Crédits Non Reconductibles (CNR) en 2024 à hauteur de 30 725 €.

La communication et les relations avec les partenaires locaux sont bien établies, ce qui permet de faire connaître efficacement le dispositif. Parmi les principaux partenaires, on retrouve le DAC, les SAAD, France Alzheimer, les accueils de jour, les équipes mobiles gériatriques, le Centre de Ressources Territorial (CRT), l'HAD, etc.

Les aidants accompagnés se montrent globalement très satisfaits des interventions et des intervenants. Toutefois, l'ADMR 70 fait face à une liste d'attente croissante et est en forte demande d'accompagnement pour capter d'autres sources de financement afin de répondre à cette demande accrue. De plus, un nombre grandissant d'aidants sollicite des interventions de nuit, bien qu'il n'y ait actuellement pas de dispositif de prise en charge sur ces créneaux nocturnes.

PFR 90

AIDANTS

Tous âgés d'au moins 60 ans
50% d'hommes
9 sur 12 sont retraités
Tous sont conjoints

AIDÉS

Tous âgés d'au moins 60 ans
50% d'hommes
9 sur 12 sont retraités
Pathologies : MNE (10 aidants sur 12),
perte d'autonomie (2 aidants sur 12)

Activité		
	Bilan 2024	Evolution
Nombre de bénéficiaires	12	17 aidants en 2023
Nombre d'heures en journée	233h	+21% par rapport à 2023
Nombre d'heures en dimanche, nuit et jour férié	122h	+61% par rapport en 2023
Nombre d'heures totales	355h	+32% par rapport à 2023
Moyenne d'heures par bénéficiaire	30h	16h en 2023
Nombre d'interventions	27	+50% par rapport à 2023
Nombre d'évaluations à domicile	9	13 en 2023
Nombre de pré-visites	0	-
Moyens/fonctionnement		
Nombre de relayeurs		-
Nombre d'ETP		-
Nombre de dossiers communs suppléance		-

Bien que l'activité de cette structure reste modérée, on observe une hausse par rapport à 2023. Cette évolution est en partie due à la convention signée avec un SAAD pour le détachement de personnel relayeur.

Cependant, plusieurs défis demeurent sur ce territoire, notamment la difficulté pour les aidants d'anticiper les interventions. Ils demandent fréquemment des interventions du jour au lendemain, alors que le relayage n'est pas conçu pour répondre à des situations d'urgence.

Le relayage peine à se développer, car de nombreux aidants privilégient l'hébergement temporaire pour leurs proches, plutôt que de recourir au relayage. Une forte demande est toutefois observée dans le domaine du handicap. Cependant, peu de professionnels des SAAD possèdent des compétences adaptées à ces situations spécifiques, ce qui implique la nécessité de conventionner avec d'autres SAAD pour élargir l'offre.

De plus, l'absence de ressources humaines suffisantes sur le terrain freine la communication autour du dispositif et limite sa visibilité.

MSA Services Bourgogne Franche-Comté

📍 14, rue Félix Trutat
21000 Dijon

📞 03 80 63 23 59

✉ aissata.diawara@msa-services-bfc.fr



Rédaction :
Aïssata DIAWARA, cheffe de projet
en charge de la coordination régionale du
dispositif de relayage à domicile des aidants en BFC